

FINANCES

1. BP Commune : Décision modificative n° 3/2013 : virement de crédits

LE CONSEIL MUNICIPAL

APRES EN AVOIR DÉLIBÉRÉ par «17 voix pour » ; « 0 voix contre » et « 0 abstention »,

DÉCIDE de procéder aux mouvements de crédits présentés par Monsieur le Maire

Dépenses d'Investissement	Augmentation de crédits	de Diminution de crédits
Article 2313	76 314.94 €	
Article 2315	195 685.06 €	
Article 2112		192 000 €
Article 2128		80 000 €

PRÉCISE que les crédits sont inscrits en dépenses au budget principal de l'exercice en cours.

2. Solde du remboursement par ALLIANZ du sinistre sur le chalet du tennis situé au stade

LE CONSEIL MUNICIPAL

APRES EN AVOIR DÉLIBÉRÉ par «17 voix pour » ; « 0 voix contre » et « 0 abstention »,

DÉCIDE d'accepter le remboursement proposé par ALLIANZ par chèque daté du 10/12/2013, d'un montant de 15 014.56 €.

3 - Versement d'une subvention exceptionnelle à l'association « les riverains des sites de compostage de mi-plaine »

LE CONSEIL MUNICIPAL,

APRES EN AVOIR DÉLIBÉRÉ par «17 voix pour » ; « 0 voix contre » et « 0 abstention »,

DÉCIDE d'octroyer la somme de 200.00 € au profit de l'association « les riverains des sites de compostage de mi-plaine »

4 - Convention de fourrière 2014 avec la SPA pour la capture, l'enlèvement et la garde des animaux

LE CONSEIL MUNICIPAL,

APRES EN AVOIR DÉLIBÉRÉ par «17 voix pour » ; « 0 voix contre » et « 0 abstention »,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer ladite convention avec la SPA et tous les actes nécessaires à la mise en œuvre de cette convention pour l'année 2014.

5 - Convention avec la commune de Moirans relative à la répartition des charges des écoles publiques pour l'année scolaire 2012-2013

LE CONSEIL MUNICIPAL,

APRES EN AVOIR DÉLIBÉRÉ par «17 voix pour » ; « 0 voix contre » et « 0 abstention »,

ACCÉPTE les termes de la convention à intervenir avec la commune de Moirans pour la participation aux dépenses de fonctionnement induits par la prise en charge dans les écoles publiques de Moirans d'enfants résidant sur la commune d'Izeaux.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer ladite convention et toutes les pièces afférentes.

6 - Autorisation de mandater des dépenses d'investissement avant le vote du BP 2014

LE CONSEIL MUNICIPAL,

APRES EN AVOIR DÉLIBÉRÉ par «17 voix pour » ; « 0 voix contre » et « 0 abstention »,

DÉCIDE d'autoriser Monsieur le Maire à mandater les dépenses d'investissement avant le vote du BP 2014 dans la limite suivante :

- pour le chapitre 041 :	2 201.50 €
- pour le chapitre 20 :	14 806.75 €
- pour le chapitre 21 :	120 494.01 €
- pour le chapitre 22 :	1 067.43 €
- pour le chapitre 23 :	378 166.36 €

DECIDE d'autoriser Monsieur le Maire à mandater les dépenses d'investissement avant le vote du BP eau 2014 dans la limite suivante :

- | | |
|--------------------------|-------------|
| - pour le chapitre 040 : | 2 554.25 |
| - pour le chapitre 20 : | 5 860.40 |
| - pour le chapitre 21 : | 38 311.85 € |
| - pour le chapitre 23 : | 2 526.25 € |